

Fourniture de produits surgelés

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Fourniture de produits surgelés pour le service de la cuisine centrale de la Ville de Maromme.

Mode de passation : Marché de fournitures et service passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Accord cadre mono attributaire à bons de commande suivant articles R 2162-2, R 2162-4, R 2162-13 et R 2162-14 du même Code avec mini et maxi.

Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Minimum pour 3 ans : 95 000,00 € H.T
- Maximum pour 3 ans : 199 000,00 € H.T

Durée : Le marché est conclu à compter de sa notification, pour une durée de **3 ans**. Il ne sera pas renouvelable. **L'émission du premier bon de commande déclenche la durée de validité du marché.**

Décomposition en tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni en lots.

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Sous-traitance : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

Jugement des offres

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.

- ✓ **Prix : 60 %**
- ✓ **Mémoire technique : 40 %**
Qualité et origine des produits, Fiches techniques des produits, Respect des normes

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas renseigné la totalité des lignes du Bordereau des Prix Unitaires figurant à l'acte d'engagement
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- les candidats ayant transmis une offre après le jour et l'heure légale de réception.

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme

www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres - Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante : **10 avril 2020 à 16 h00**

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

Pièces justificatives à produire :

Le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous énumérés :

NB : Le candidat peut se référer au Document Unique de Marché Européen (DUME) ou à défaut aux documents DC1, DC2, téléchargeables gratuitement.

Documents contractuels :

- **L'Acte d'engagement** et son bordereau des prix entièrement complété, paraphé, signé.
- **Le Cahier des Clauses Particulières – CCP-** paraphé, signé

Documents obligatoires :

- DUME
ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification (homologation, habilitation...)
- **Un mémoire technique** reprenant notamment tous les éléments requis dans le C.C.P. et le détail des modalités ainsi que les conditions de livraisons. Tous les documents doivent être rédigés en français.
 - Moyens humains et matériels dédiés
 - Modalités de livraisons et moyens logistiques
 - Les indications concernant la traçabilité et un modèle de l'étiquetage (traçabilité des produits)
 - Le mode de production (label, appellation ...)
 - Les délais.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- les mesures prises en termes de traçabilité ;
 - l'application de la méthode HACCP dans son établissement ;
 - les mesures prises pour limiter les emballages lors des livraisons chez le pouvoir adjudicateur ;
 - la description de sa gamme bio, et/ou équitable, circuits courts.
 - son dernier bilan carbone.
 - les conditionnements et les calibrages proposés.
- **Fiches techniques** de tous les produits rédigées en français suivant numérotation

Autres documents demandés :

- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Une liste de références, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
 - Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, etc.)
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des prestations réalisées dans les quatre dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- R.I.B ou R.I.P.

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre techniques : **Mme HOURTIC**, Responsable de la cuisine centrale
Tél. : 02 76 08 17 10 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 11/03/2020